

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2569

Participation financière de la Ville de Lyon à la Fédération des Œuvres Laïques du Rhône -
FOL69-

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2569 - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE LYON A LA FEDERATION DES ŒUVRES LAÏQUES DU RHONE -FOL69- (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le PEDT de la Ville de Lyon accorde une grande importance au développement de la coéducation.

En effet, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires amplifie fortement les besoins d'articulation entre des professionnels de culture et d'institutions différentes.

Cet élément ressort fortement dans les deux premiers rapports d'étape d'évaluation de la réforme produits par le comité de suivi de la réforme.

La professionnalisation des intervenants est d'ailleurs partagée par la plupart des communes comme le souligne le colloque récemment organisé par le groupe d'appui départemental à la mise en œuvre des nouveaux rythmes en partenariat avec la Ville de Lyon.

Il est donc important de créer des liens et des pratiques communes dès la formation des uns et des autres mais tout particulièrement des professeurs des écoles.

Dans ce but, la Ville de Lyon a contribué à un travail partenarial avec DRDJSCS Rhône-Alpes, l'Inspection académique, la Fédération des Œuvres Laïques du Rhône, la Métropole et l'Institut des Sciences et des Pratiques d'Education et de Formation de l'université Lyon 2.

L'Université propose d'intégrer le BAFA dans le cursus des 3^e année de Licence de sciences de l'éducation.

C'est la Fédération des Œuvres Laïques du Rhône (FOL69) qui porte la coordination et la mise en œuvre de ce projet innovant.

Cette initiative qui renforce les liens entre l'université et l'éducation populaire nécessite un accompagnement financier de 20 000 €

Les stagiaires BAFA, quarante étudiants volontaires de 3^e année de Licence, pourront être accueillis dans nos accueils de loisirs durant cette année scolaire et interviendront comme animateurs en formation à titre expérimental.

Oui l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1- Il est proposé d'accompagner cette initiative par une contribution financière de 20 000 € à la Fédération des Œuvres Laïques du Rhône (FOL69).

2- Le montant de la contribution sera prélevé sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2016 : ligne de crédit 44436 « SUBVENTION PEDT », nature 6574, fonction 213, programme « PROJEDU », opération « TEMPERI ».

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Anne BRUGNERA